

DELIBERATION N° 2005/12-04 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TENNIS-CLUB

Monsieur BOILEAU, rapporteur, indique à l'Assemblée que le Tennis-Club se propose de mettre en place un cycle d'initiation au tennis avec les écoles élémentaires Jacques Prévert et Pierre Loti, en accord avec les enseignants, dans le cadre des cours d'Education Physique et Sportive.

Le Club dispenserait ainsi quatre cycles de 6 h chacun, et sollicite une participation financière pour l'achat de matériel pédagogique.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 90 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 90 € au Ludres Tennis-Club,
- d'inscrire ces crédits au prochain budget primitif 2006.